



Représentation permanente de la Belgique
auprès des Nations Unies et auprès
des institutions spécialisées à Genève

Intervention de S.E. Monsieur François-Xavier de Donnea
Ministre d'Etat

lors du Segment de Haut Niveau de l'ECOSOC

Genève, le 4 juillet 2007

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de participer à cette première réunion de l'Examen Ministériel Annuel du Conseil Economique et Social.

La Belgique, membre de l'ECOSOC de 2004 à 2006 et vice-présidente de l'ECOSOC en 2005, a joué un rôle très actif en faveur d'une modernisation du Conseil.

Il me semble essentiel à présent que nous utilisions les nouveaux instruments, notamment l'Examen Ministériel Annuel et le Forum de Développement, pour mettre en œuvre ce que nous avons convenu. Il est en effet grand temps de transformer l'ECOSOC en réel moteur du développement économique et social.

~~Je souhaiterais que cet Examen Ministériel nous permette de nous~~ concentrer sur des aspects spécifiques liés aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, de faire la synthèse des actions à entreprendre, des impulsions à donner. Utilisons aussi ces structures pour apporter une réelle valeur ajoutée à la cohérence et à la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies.

Je propose qu'à l'avenir nous évitions des discussions conceptuelles mais que nous nous occupions de quelques questions bien identifiées et vitales pour le développement.

Je tiens à remercier sincèrement le Secrétaire Général pour le rapport qu'il nous a présenté cette année et qui attire notre attention sur un vaste nombre de sujets liés à notre projet commun de lutter contre la pauvreté et la faim, c'est-à-dire de réaliser le Premier Objectif du Millénaire. Je relève aussi avec satisfaction que le rapport annonce que les prochains examens annuels seront

centrés sur des aspects précis de l'agenda de développement des Nations Unies.

Je m'associe bien entendu pleinement à l'intervention qui a été prononcée au nom de l'Union Européenne.

Permettez-moi cependant d'aborder plus particulièrement quelques points qui me tiennent à cœur et/ou qui pourraient être approfondis à l'avenir.

1. Le développement durable

La Belgique est membre de la Commission du développement durable depuis sa création (1992) et reste profondément attachée au rôle de cette Commission. Nous pensons cependant qu'il y a encore moyen d'améliorer son fonctionnement, et de revoir ses méthodes de travail pour atteindre l'objectif d'un réel développement durable. Cette question est devenue d'une importance primordiale et est liée à des questions telles que l'énergie ou le climat. Le rapport du Secrétaire Général aborde d'ailleurs à juste titre le problème des ressources naturelles. On sait à quel point celles-ci peuvent être sources de développement ou, paradoxalement, de conflit. La Belgique a pris récemment l'initiative de réunir une conférence sur la gestion durable des forêts en RDC. Elle tient à présent à s'assurer qu'on mesure dans toutes les enceintes compétentes l'importance que revêt la gestion durable de ces ressources en termes de développement local, régional et planétaire. De même, la Belgique a pris, le mois dernier lorsqu'elle exerçait la présidence du Conseil de Sécurité, l'initiative d'organiser un débat sur les ressources naturelles et les conflits, dans lequel elle a voulu souligner l'importance de cette question tant en matière de sécurité que de reconstruction et de développement. Cette question est essentielle si on veut combattre la pauvreté d'une façon durable et permettre aux populations de bénéficier réellement de ces ressources.

2. Migration et Développement

Mon pays aura l'honneur d'accueillir dans une semaine le premier Forum Mondial sur la Migration et le Développement. Le développement occupera la place centrale de ce dialogue sur la migration et j'espère que nous aboutirons à un réel partenariat et parviendrons mieux à identifier les défis et les opportunités qu'offre la migration. Si nous parvenons au terme de nos discussions à une meilleure compréhension, et surtout à une approche objective du rôle de la migration dans le développement, nous devrions aussi pouvoir aboutir à des conclusions aussi opérationnelles que possible. Mon souhait est que ce Forum favorise la cohérence des points de vue sur le plan interne et international et que les participants au Forum soient réellement préparés à contribuer substantiellement à ce dialogue. Je tiens à souligner le caractère participatif de ce Forum tant dans sa préparation que dans son déroulement. La participation du Secrétaire Général des Nations Unies et de diverses autres personnalités et hauts responsables politiques témoigne de l'attention que mérite ce débat.

3. Les devoirs, les responsabilités et les partenariats

Un partenariat suppose que tous les acteurs soient conscients de leurs devoirs et responsabilités.

La Belgique s'est engagée à atteindre la norme des 0,7% d'APD en 2010, a souscrit à la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide et s'engage aussi à présent dans une réflexion sur le « good donorship » humanitaire et multilatéral. Et je peux vous assurer que nous disposons effectivement d'une projection d'augmentation de l'APD qui devrait nous conduire au niveau des 0,55 % en 2007 et progressivement vers 0,7% selon les normes de l'OCDE, nous venons aussi de développer un plan de mise en œuvre de la Déclaration de Paris, et nous nous impliquons pleinement dans le développement d'un concept de « meilleures pratiques pour les bailleurs multilatéraux » tout en

mettant déjà en œuvre certains principes tels que l'engagement pluriannuel.

Ces engagements n'ont de sens que si d'autre part nos partenaires assument pleinement le principe d'appropriation de l'aide et mettent en place des instruments de gouvernance appropriés pour une gestion transparente et efficace des ressources qu'elles soient internes ou externes. De plus seuls nos partenaires peuvent mettre en place les dispositifs internes légaux qui permettent d'établir l'Etat de Droit et surtout de lutter résolument contre l'impunité. Nous avons d'ailleurs organisé récemment, avec l'OCDE et la Banque Mondiale, une Conférence internationale sur la gouvernance et les partenariats public-privé. Car comme le signale le rapport du Secrétaire Général, le secteur privé a également un rôle à jouer dans ce contexte. De même d'ailleurs que la société civile au sens large. A l'issue de notre Conférence, nous avons eu le sentiment qu'un réel intérêt du secteur privé existe pour contribuer positivement à la gouvernance, et ce notamment dans le secteur des ressources naturelles.

Je pense que le rapport qui nous est présenté aujourd'hui aurait aussi pu évoquer les efforts en cours et à faire pour renforcer l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies, élément essentiel lorsqu'on évoque les partenariats nécessaires pour éradiquer la pauvreté et la faim dans le monde. De plus, l'ECOSOC a précisément un rôle clé à jouer pour activer les progrès en ce sens. Je souhaite donc vivement que le segment opérationnel consacre suffisamment de temps à cette question.

Le Secrétaire Général des Nations Unies nous invite dans son rapport à prendre un engagement spécifique qui contribue de façon concrète à lutter contre la pauvreté et la faim. Le rapport démontre à quel point les instruments de lutte contre la pauvreté sont enchevêtrés et doivent être utilisés en parallèle. Il est

surtout important de mettre en œuvre les divers engagements que nous avons déjà pris et que je viens partiellement de mentionner. Le temps presse, les catastrophes naturelles et les conflits se succèdent et entraînent sans cesse des nouveaux besoins de développement et de reconstruction. Le temps n'est plus aux nouvelles promesses mais à l'action, les engagements communs pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement constituent la base de notre action et je réitère l'engagement de la Belgique à œuvrer pour la réalisation de ces Objectifs.

Monsieur le Président, je vous remercie.